

## Jeunes de bon conseil

Affaire d'adultes, la communauté de communes est aussi celle des jeunes que les premiers ont mis dans le coup dès l'origine. De tous les jeunes qui bénéficient de différents équipements et dispositifs créés dans le cadre de la communauté. Et de ceux qui forment le conseil communautaire des jeunes dont le prochain renouvellement est programmé à la rentrée : avis aux collégiens qui, quel que soit leur âge, peuvent tous être candidats à l'un des quarante sièges à pourvoir (se renseigner auprès de Magalie Carton au 04.70.99.76.18). Un conseil... de bon conseil depuis qu'il a vu le jour au printemps 1998. Ainsi a-t-il notamment initié l'aménagement de la place, dûment équipée de cartes, d'où part un sentier de randonnée à travers Andelaroche. Et il met actuellement sur pied un jumelage avec son homologue de Monsalvy, dans le Cantal. Le conseil des adultes l'imitera-t-il ? Ce serait la seconde fois. En effet, ce sont les jeunes qui, les premiers, ont créé un organe d'information sur le "Pays de Lapalisse", en l'occurrence le semestriel Actu-Jeunes qui "tient la route". Le président de la communauté de communes se devait donc, dans le n° 1 de 8.888, de saluer leurs mérites dans cet espace où aurait dû figurer son éditorial que vous lirez en dernière page.

Le journal Actu-Jeunes en cours de réalisation.



« C'est pour la suite, pour l'avenir, que j'ai planté cinquante noyers, confie Bernard Bessenay, exploitant à Saint-Christophe. Ils procureront des revenus à mes enfants et petits-enfants. »

Il est vrai que la première récolte de noix issues de ces arbres promis à devenir centenaires n'interviendra pas avant cinq ans.

## Noyers à la fête

Qu'y a-t-il à l'intérieur d'une noix ? se demandait Charles Trénet. Nul ne l'ignore aux abords de la Nationale 7, qu'il chantait aussi. Car les noyers y étaient légions. Mais, victimes d'un modernisme souvent mal compris, notamment d'opérations de remembrement par trop radicales, ils tendaient à se raréfier. Le paysage, que ces beaux arbres rehaussaient, en pâtissait. Et une source de revenus complémentaires, tirés de la vente des cerneaux et du bois, s'envolait. Fatalité ? Que non ! Témoin le succès de l'action "1.000 noyers en "Pays de Lapalisse" initiée par la communauté de communes avec l'aide du CRPF<sup>1</sup>, de la Chambre d'agriculture, de l'État et du Conseil régional d'Auvergne : l'objectif de susciter en trois ans la plantation de ce nombre d'arbres – à raison d'au plus cinquante par exploitation – a été largement dépassé dès la seconde année (2002) où 1.323 noyers et noisetiers avaient déjà pris racine aux quatre coins du pays. Tant et si bien qu'il a fallu arrêter les frais, les crédits pour la fourniture gratuite des plants, du

**500  
châtaigniers  
sur la plaine  
de Billezois**



paillage, des tuteurs et des protections contre le gibier n'étant évidemment pas illimités.

Gageons que la nouvelle action visant à favoriser la plantation, cette fois, de 500 châtaigniers (à raison d'au moins cinq par propriétaire foncier ou locataire) connaîtra le même engouement. Elle a fait l'objet d'une journée de sensibilisation le 26 juin dernier et intéresse les exploitants<sup>2</sup> de la plaine de Billezois dont les terrains non calcaires conviennent à cet arbre. Ainsi peut-on espérer que les deux seules communes à n'avoir pas vu surgir de nouveaux noyers et noisetiers, Bert et Saint-Prix, accueilleront bientôt de jeunes châtaigniers, tout comme les sept autres communes de cette plaine (par ordre alphabétique Billezois, Isserpent, Lapalisse, Périgny, Saint-Christophe, Saint-Étienne-de-Vicq et Servilly).

1. Centre régional de la propriété forestière.

2. Tout renseignement auprès de la communauté de communes (Mme Carton, 04.70.99.76.29) ou de la Chambre d'agriculture (Melle Cherpin, 04.70.99.79.50) qui organisent des rencontres avec les spécialistes jusqu'au 30 septembre.

# CA X 2 sur la ZA nouvelle de Lapalisse !



Philippe Marion et Frédéric Pourchet :  
« Ici, notre chiffre d'affaires a doublé. »

Réalisation phare de la communauté de communes : une double zone d'activités (ZA) économiques, de part et d'autre de la RN7 à Lapalisse. L'une, dite de "Rosières" (7 ha) s'inscrit dans le prolongement de la zone industrielle de Bellevue et a déjà attiré un magasin et une société de location de chapiteaux issue de Servilly. Quant à la seconde, "Près de la grand route" (11 ha), elle est comprise entre la RN7 et la route de Vichy (la D907) et a accueilli en ce début d'année, sitôt sa viabilisation terminée, sa première entreprise, la SARL Marion-Pourchet, spécialisée dans la serrurerie et les fermetures en tous genres de bâtiments. Précédemment à l'étroit sur 100 m<sup>2</sup> au cœur de Lapalisse, les deux associés, Philippe Marion et Frédéric Pourchet,

ne regrettent pas leur déménagement ici, à proximité du rond-point très fréquenté, dans un bâtiment de 400 m<sup>2</sup> construit de leurs mains et pourvu d'un vaste hall d'exposition. En effet, confie l'un d'eux, « notre chiffre d'affaires (CA) a doublé grâce à cette façade commerciale qui, sans faire de pub, nous vaut 90% de clients nouveaux ». Du coup, de nouvelles perspectives s'ouvrent à eux, qui ont embauché une assistante depuis le 1<sup>er</sup> avril et vont dès cet été élargir leur offre de fer forgé.

## Label Qualiparc

Nul doute que d'autres sociétés éliront bientôt domicile dans cette ZA ou sa voisine, d'autant qu'elles possèdent des capacités d'extension (pour s'étendre au total sur 75 ha) et qu'elles ont solidairement obtenu le premier label Qualiparc délivré par le Conseil général de l'Allier. Un label qui atteste de leur conformité à des critères de qualité, en particulier l'adoption préalable d'une charte architecturale prévoyant des espaces verts et l'érection de règles environnementales s'imposant aux entreprises.



## Vers un "multiple rural" à Saint-Étienne-de-Vicq

C'est décidé : la communauté de communes va créer un commerce polyvalent (épicerie, café, restaurant...) à Saint-Étienne-de-Vicq dans un bâtiment mis à sa disposition par la municipalité. Bonne nouvelle pour les habitants de cette commune dont le dernier commerce de proximité a fermé suite au décès brutal d'un des membres du couple de gérants. Le projet, qui comprend l'aménagement de l'espace commercial et d'un logement destiné prioritairement aux futurs gérants, doit se concrétiser d'ici la fin de l'année.

économie



Christopher Rousseau joue la carte du pays.

## Apprentis La bourse ou le départ

De la bouche du président de la Fédération du bâtiment de l'Allier, Gilles Forissier, le dispositif visant à inciter les jeunes du "Pays de Lapalisse" à y effectuer leur apprentissage est « non seulement intelligent mais aussi exemplaire ». Il consiste à leur allouer une bourse de 1.000 euros au terme de leur apprentissage s'ils l'effectuent chez un patron installé sur le territoire de la communauté de communes. Mieux : celle-ci, qui a initié le dispositif au printemps 2002, décuple la mise si le jeune, ayant alors renoncé aux 1.000 euros, s'installe comme artisan sur ce même territoire dans les dix ans suivant la signature de son contrat d'apprentissage.

## Un "plus" pour l'artisanat local

Une dizaine de jeunes, alors qu'ils signaient leur contrat d'apprentissage, ont déjà conclu une convention avec la communauté de communes pour bénéficier de la bourse. Christopher Rousseau, 19 ans, apprenti menuisier chez Patrick Drifford, au Breuil, est l'un d'eux. Mais la perspective de toucher le petit ou le gros pactole ne lui tourne pas la tête : « Ce n'est pas en sortant de l'école que l'on devient aussitôt patron. Il faut attendre et réfléchir. » Et apprendre : il a déjà fabriqué une table, posé du parquet et, plus difficile, un escalier. Puis peut-être que d'ici dix ans il franchira le pas. D'autant, confie son maître d'apprentissage, que « peu de menuisiers s'installent à leur compte dans le secteur, alors qu'il y a de quoi faire. » Et de juger la bourse d'apprentissage « motivante pour les jeunes et dynamisante pour l'artisanat local ».

économie

Avec le développement économique, l'aménagement de l'espace constitue la seconde compétence obligatoire et la seconde priorité de la communauté de communes. Témoin son action en faveur de la plantation de nombreux noyers et châtaigniers qu'elle a initiée (lire en page 1). Témoins, aussi, ses efforts pour embellir les bourgs et améliorer les équipements touristiques. Voici un aperçu, par l'image, de ces efforts qui, loin d'être désordonnés, sont en cohérence les uns avec les autres grâce à l'adoption préalable de documents d'orientation.

# Priorité à l'aménagement de l'espace



## Cœur de Lapalisse

La moderne Médiathèque et le nouvel Office de tourisme (à droite) communautaires s'inscrivent dans le cœur de ville de Lapalisse, qui connaîtra sous peu d'autres métamorphoses : une placette dédiée aux concerts et spectacles agrémentée d'une fontaine sera créée place du Général-Leclerc qui deviendra largement piétonnière et s'ouvrira sur la RN7.



## De beaux bourgs

Chacune des communes du "Pays de Lapalisse" fera l'objet de travaux d'embellissement, dûment conçus par des paysagistes. Celle d'Andelaroche a été l'une des premières à en bénéficier, avec celle de Saint-Prix sur laquelle, à partir de la RN7, des vues ont été dégagées (photo) et qui bénéficiera vite d'un nouveau stade de foot. Notons aussi l'extension du camping communautaire de Lapalisse, où ont surgi de petits chalets propres à attirer une nouvelle clientèle et dont l'éclairage a été sensiblement amélioré. Plus au nord, dans le bourg de Bert, le gîte communautaire a été doté d'une nouvelle chaudière.

environnement



## 2 chartes et 1 SCOT

Avant d'agir, une communauté de communes se doit d'adopter au préalable des documents d'orientation, fruits d'une réflexion collective conduite avec l'aide d'experts. En l'occurrence, la communauté de communes du "Pays de Lapalisse" s'est d'abord donnée une charte intercommunale de développement et d'aménagement qui fixe les grands objectifs pour la période 2002-2010. Elle a aussi adopté une charte architecturale et paysagère, destinée à valoriser les caractéristiques et donc l'identité du territoire.

Elle vient enfin de lancer une lourde étude visant à définir, d'ici un an et demi, un schéma de cohérence territoriale (SCOT), sorte de plan d'occupation des sols à l'échelle de son territoire. Autant de cadres dans lesquels doivent s'inscrire les projets communautaires afin qu'ils soient cohérents entre eux et concourent à ce que l'on nomme le développement durable.

# OPAH Jamais 3 sans 4

En 2000, 2001 et 2002, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a connu un incontestable succès dans le "Pays de Lapalisse" où la réhabilitation de 310 logements a généré plus de 3 millions d'euros de travaux réalisés par les artisans locaux et a manifestement contribué à fixer ici un nombre significatif d'habitants.

Ce succès a conduit la communauté de communes à demander la prolongation de l'opération, qui lui a été accordée pour une quatrième année par ses partenaires, à savoir le Département de l'Allier, la Région Auvergne et l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). C'est une chance. En effet, d'ici 31 décembre 2003, vous pouvez obtenir un niveau d'aide exceptionnel, jusqu'à 65% des dépenses engagées si vous êtes propriétaire de logements que vous envisager de louer après les avoir rénovés. Renseignez-vous auprès de l'équipe, bien connue, du Pact-Arim (tél. 04.70.99.39.02 ; fax. 04.70.99.63.79), qui se tient à votre disposition lors de permanences à Lapalisse (2, rue du Commerce, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 14h à 16h) et dans les communes (prochains rendez-vous le 3 juillet à Billezois de 17h à 18h, le 10 juillet à Andelaroche de 11h à 12h, le 11 juillet à Saint-Étienne-de-Vicq de 9h30 à 10h30 et à Servilly de 10h30 à 11h30), le 16 juillet au Breuil de 14h à 15h, puis le 9 septembre à Droiturier de 11h à 12h et à Périgny de 14h30 à 15h30, enfin le 17 septembre à Saint-Pierre-Laval de 14h30 à 15h30.

## habitat



### À pied, à cheval...

Pour développer la pratique de la randonnée dans le "Pays de Lapalisse", la communauté de communes a recruté trois personnes pendant quatre mois dans le cadre d'un chantier d'insertion visant à ouvrir des chemins (de petite randonnée) et à entamer leur balisage (jaune). Elle vient aussi de contribuer à l'édition d'une carte IGN répertoriant tous les chemins de randonnée et disponible dans ses bureaux ainsi qu'à l'Office de tourisme communautaire.

### D'un clocher à l'autre

Après l'église du Breuil (à gauche), c'est au tour de celle, romane, de Saint-Étienne-de-Vicq de faire l'objet d'une restauration sous l'égide de la communauté de communes.



## Assainissement & environnement



La loi sur l'eau et d'autres textes réglementaires prévoient un contrôle des installations d'assainissement non collectif, généralement le système de traitement des eaux usées dénommé "fosse septique" ou "fosse toutes eaux" qui équipe les maisons individuelles. Objectif : vérifier la conformité de ces systèmes pour éviter d'éventuelles pollutions de l'environnement. C'est à la communauté de communes qu'incombe ici ce contrôle. Aussi a-t-elle créé un service public de proximité incarné par un spécialiste (tél. 04.70.99.76.19 ; mail : assainissement@cc-paysdelapalisse.fr) qui se tient à la disposition des quelques 2.000 foyers concernés dans le pays. N'attendez pas le dernier moment pour solliciter son expertise, non seulement parce que celle-ci doit obligatoirement intervenir avant la fin 2005 mais aussi parce qu'elle peut révéler des défaillances de votre système de traitement des eaux usées, donc des atteintes à l'environnement qui est d'abord le vôtre. Notez enfin que le contrôle est payant : après l'expédition du rapport de visite, on vous demandera une redevance de 93 euros qui, si vous le souhaitez, peut être acquittée en trois fois en 2003 mais seulement en deux fois en 2004 et en une fois en 2005.

L'union fait la force. Vérité de La Palice ? Peut-être. Mais l'union des communes, quoiqu'indispensable pour lutter contre la dévitalisation de nos zones rurales, ne va pas de soi. Ainsi, par le passé, un syndicat intercommunal d'aménagement et de développement, né en 1978 et



composé de trente communes, a permis des avancées significatives en matière d'habitat et d'information dans le cadre de deux contrats de pays. Mais il s'est essouffé au début des années 1990. Pour quelles raisons ? Je n'en évoquerai qu'une, objective : ce syndicat rayonnait sans doute sur un territoire trop vaste. En tout cas, nous avons fait le choix de ne fédérer au départ que cinq communes quand, à quelques-uns qui venions d'être élus ou

## Une dynamique est enclenchée

réélus aux élections municipales de 1995, nous avons voulu relancer la coopération intercommunale. Qui trop embrasse mal étreint... Mais, en marchant, ce noyau s'est avéré attirant et s'est vite élargi pour constituer une communauté de quatorze communes, le pays de Lapalisse. Pourquoi une communauté de communes ? Parce que c'était devenu le seul cadre juridique possible en vertu d'une loi prévoyant aussi une dotation financière accrue de l'État. Compétences de la communauté ? Pour résumer, celles qui peuvent être exercées avec une meilleure efficacité à l'échelle d'un pays, à commencer par le développement économique et l'aménagement de l'espace. Mais, en plus de ces deux compétences obligatoires, d'autres, optionnelles, ont été retenues : l'habitat, la jeunesse, la culture, l'éducation, le sport... Objectif ? Favoriser la vie sous toutes ses formes et valoriser les nombreux atouts de notre pays de Lapalisse pour qu'il reprenne le chemin du développement. Un objectif qui passe aussi par un effort de communication, maintenant que nombre de réalisations concrètes ont vu le jour. D'où cette Lettre qui, en faisant deux à trois fois par an le point sur les projets intercommunaux, doit conforter la dynamique enclenchée.

**Bernard Le Provost**, président de la communauté de communes "Pays de Lapalisse"

# Carte d'identité de la communauté de communes

**14 communes** (s'étendant sur 33.455 hectares) :

Andelaroche, Bert, Barrais-Bussolles, Billezois, Le Breuil, Droiturier, Isserpent, Lapalisse, Périgny, Saint-Christophe, Saint-Étienne-de-Vicq, Saint-Pierre-Laval, Saint-Prix et Servilly, soit toutes les communes du canton de Lapalisse, sauf Arfeuilles et Châtelus, membres de la communauté de communes de la Montagne bourbonnaise, et une commune (Bert) du canton de Jaligny-sur-Besbre.

**8.888 habitants** (population avec doubles comptes – recensement de 1999), dont 3.510 à Lapalisse, 821 à Saint-Prix, 569 au Breuil, les autres communes abritant 500 habitants (Isserpent) ou moins, de 488 (Saint-Christophe) à 222 (Barrais-Bussolles).

**20 décembre 1997**, date de création officielle, avec d'abord cinq communes, rejointes par cinq autres fin 1999, puis par trois autres en septembre 2000 et par une quatorzième début 2002.

**Principales compétences** : développement économique et touristique, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie, environnement (assainissement individuel et ordures ménagères), voirie d'intérêt communal, culture et éducation, installations sportives et de loisirs, contribution à l'insertion des personnes en difficulté.

**Un budget de plus de 6 millions d'€** (supérieur à celui de la commune de Lapalisse avant la création de la communauté) qu'alimente notamment le produit de trois taxes dont les taux sont parmi les plus bas de France : 1,2 % pour la taxe foncière et celle d'habitation, et 10% pour la taxe professionnelle en voie d'unification.

**Un étage administratif de plus ?**

Oui, au plan juridique, non au plan des moyens humains : la communauté emploie du personnel qui a été transféré des communes ; les effectifs globaux de l'administration locale ne se sont donc pas accrus.

**Un "parlement" de 40 membres** :

le conseil communautaire, le "parlement" de la communauté, est composé de deux membres par commune, auxquels s'ajoutent quatre représentants supplémentaires par tranche de 1.000 habitants, soit au total 40 membres dont 14 représentants de Lapalisse, qui détient donc 35% des sièges alors qu'elle abrite près de 40% (exactement 39,5%) de la population totale.

**Un bureau de 15 membres**, soit un représentant par commune, à l'exception de Lapalisse qui en a deux, Bernard Le Provost, président, et Fabienne Jeune, 4<sup>e</sup> vice-présidente, les trois autres

vice-présidents étant dans l'ordre Didier Hangard (Saint-Prix), Georges Dajoux (Servilly) et Pierre Gardette (Saint-Étienne-de-Vicq).



Le siège de la communauté de communes du pays de Lapalisse.

## Citrouilles

La 4<sup>e</sup> Fête des citrouilles, qui s'est affirmée comme celle de tout le pays de Lapalisse, se déroulera le 19 octobre.

Une fête assortie comme à l'habitude du concours du meilleur jardinier (5 catégories), d'un marché de pays, d'initiations à l'Internet et de musique traditionnelle.



# La vie qui va...

## Centre de loisirs

Durant cet été, le centre de loisirs communautaire ouvrira quatorze jours en juillet (du 7 au 25, sauf le 14) et en août (du 4 au 22 août, sauf le 15). Un centre de loisirs des plus variés avec des veillées les 10 juillet et 7 août, des mini-camps à Bert (du 15 au 18 juillet) et Isserpent (du 11 au 14 août), des spectacles les 24 juillet et 21 août et, au fil des semaines, de nombreuses



activités sportives et culturelles, sans oublier un... tour du monde ! Les enfants (de 4 à 14 ans) seront accueillis à Lapalisse, au centre socioculturel du LEPA ou au centre des Grillères. Les tarifs sont dégressifs en fonction du revenu des familles. Renseignements au 04.70.99.76.29.

## Repas à domicile

Trente à quarante plateaux-repas sont quotidiennement livrés par les deux agents de la communauté en charge de ce service, puissant facteur du maintien à domicile des personnes âgées. Vous souhaitez en bénéficier à votre tour ? Téléphonez au 04.70.99.76.29. Et bon appétit !

## Bravo

Jacqueline Gayat (Lapalisse), Stéphanie Gaillard (Droiturier) et Gaëlle Dubost (Saint-Prix) ont respectivement remporté les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix du concours de mots "croisés-fléchés" du pays de Lapalisse qui a réuni 99 participants au printemps dernier et qu'avaient organisé la médiathèque et la communauté de communes. Bravo à tous.

## Vidéo-transmission

Après notamment Gilbert Montagné en juin dernier, la salle de la Grenette accueillera cet automne trois spectacles à ne pas manquer.

- Vendredi 19 septembre à 20h30, théâtre : Impair et Père, de Ray Cooney, avec entre autres le célèbre comédien Roland Giraud.
- Vendredi 24 octobre à 20h30, one-man-show de Titoff en direct du Casino de Paris.
- Vendredi 21 novembre à 20h30, théâtre : Les Femmes savantes, de Molière.

PS- La salle et son système vidéo peuvent être loués pour la diffusion de spectacles ou l'organisation d'événements professionnels ou privés. Renseignement au 04.70.99.76.29.

## M é d i a t h è q u e



Ouverte au public depuis le 15 octobre 2002 dans ses locaux clairs, modernes et fonctionnels de la place du Général-Leclerc, la médiathèque communautaire s'est rapidement affirmée comme l'équipement culturel majeur du pays. Il est vrai que ses fonds se sont vite accrus, qu'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques y a été

créé, que la salle multimédia y est opérationnelle et qu'elle est le théâtre de moult animations en direction, notamment, des enfants. Notons enfin qu'elle est appelée à rayonner sur les autres bibliothèques du pays qu'elle approvisionnera bientôt en CD, vidéos et DVD.

Tél. : 04.70.99.11.90  
Mail : [mediatheque@cc-paysdelapalisse.fr](mailto:mediatheque@cc-paysdelapalisse.fr)